



Commissariat
aux langues
officielles

Office of the
Commissioner of
Official Languages

2021-2022 EN BREF

LES RÉALISATIONS

Publication des **RÉSULTATS DU SONDAGE D'OPINION PUBLIQUE**



87 %

de la population canadienne

APPUIE LES OBJECTIFS

de la *Loi sur les langues officielles*.

Décision de la **Cour d'appel fédérale**

dans l'affaire de la Fédération des
francophones de la Colombie-Britannique :

VICTOIRE MAJEURE

pour l'**épanouissement des
communautés de langue officielle**
en situation minoritaire au Canada.

**LE
SAVIEZ-
VOUS?**

Cette décision fait suite à
l'avis d'appel déposé par le
commissaire en 2018.



DÉPÔT DU PROJET DE LOI **C-13**



Une étape incontournable

pour faire progresser nos langues officielles
au pays.



On propose d'accorder de nouveaux pouvoirs
au commissaire, comme celui d'imposer des
**sanctions administratives
pécuniaires**.

AMÉLIORATION DU MODÈLE DE MATURITÉ DES LANGUES OFFICIELLES



18 INSTITUTIONS FÉDÉRALES

se sont servies de l'outil du Commissariat,
maintenant **encore plus simple à utiliser**.



INTERVENTION MARQUANTE DEVANT LES TRIBUNAUX : **L'AFFAIRE DIONNE**

Décision qui démontre une fois de plus
l'importance que revêtent les **droits des employés
fédéraux en matière de langue de travail**.

Publication de l'étude du
Commissariat sur la cible de

4,4 %

D'IMMIGRATION D'EXPRESSION FRANÇAISE

au sein des communautés francophones
en situation minoritaire.



Répercussions inquiétantes

du déclin du poids démographique de
cette population.



Nous avons besoin d'un
**nouvel objectif clair et
d'une cible d'immigration
francophone plus élevée**.